

Rapport n° 1	GROUPEMENT SUPPORT LOGISTIQUE	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 15 mai 2018		Chapitre : Article :

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Par délibération en date du 12 décembre 2017, le Conseil d'administration a autorisé le Président à ester en justice pour représenter le SDIS 02 dans le contentieux qui l'oppose aux établissements sièges de SMUR et à l'ARS (Agence Régionale de Santé) sur la prise en charge des transports liés à la logistique SMUR.

Le cabinet d'avocats choisi pour représenter le SDIS 02, après avoir étudié les pièces du dossier, souhaite renforcer la légalité externe des titres émis jusqu'à présent pour éviter un rejet du dossier sur la forme et obtenir un jugement sur le fonds.

Pour ce faire, il nous demande d'annuler et d'émettre à nouveau les titres 2017, en apportant des compléments d'informations.

L'annulation de titres sur un exercice clos nécessite l'inscription de crédits en dépenses sur un compte dédié (le compte 673) et l'inscription pour assurer l'équilibre de la recette émise à nouveau (sur le compte 7061) pour le montant total des titres émis en 2017 soit 1 288 504 €.

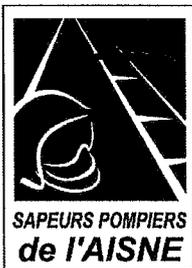
Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération ci-dessous qui reprend ces mouvements au sein de la décision modificative numéro 1 de 2018.

Vu le rapport n°1;

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré adopte la décision modificative numéro 1 de l'exercice 2018.

Le Président,


Nicolas FRICOTEAUX



Délibération n° 1	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 15 mai 2018		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 13
Votants : 13

**PROCES VERBAL N° 85
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 15 mai 2018 2018 à 15 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 27 avril 2018, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

Etaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

Affiché le :
28 MAI 2018

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, ~~Thomas DUDEBOUT~~, Mme Colette BLERJOT, Mme Jocelyne DOGNA, ~~MM. François RAMPPELBERG~~, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER, ~~Christian CROHEM~~, Alain CREMONT, ~~Daniel GARD~~, Marcel LALONDE, ~~Denis DUMAY~~, Mme Monique BRY

II - Membre de droit

Monsieur Daniel FERMON représentant Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne

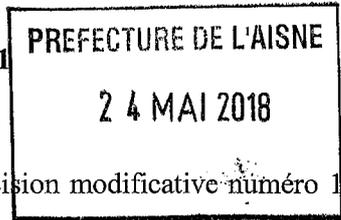
III - Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Gilles RAGOT, Directeur départemental
~~M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin-chef départemental~~
M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers
~~M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers~~
~~M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs professionnels non officiers~~
~~M. le Lieutenant Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers~~
~~M. le Capitaine Philippe GOGUILLON, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers~~
~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers~~
M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne

Excusé(s) : MM. Thomas DUDEBOUT, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Jean-Paul ROSELEUX, Denis DUMAY, M. le Lieutenant Jean-Jacques DUPORT

Assistaient à la séance : Mme Nathalie MERIOT payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lieutenant-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Marc KRIEGER, Mme Alexandra GRELE de la direction départementale.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1



Vu le rapport n°1;

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré adopte la décision modificative numéro 1 de l'exercice 2018.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX